

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 22 janvier 2020**

Délibération n° 2020 – 22/01/2020 – 11

*Travaux de la Commission FSDIE du 8 janvier 2020*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 10 Membres représentés : 8 Total : 18	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 1</b>  <b>Suffrages exprimés : 17</b>  <b>Pour : 17</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 8 janvier 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 22 janvier 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Alain BONNIN

*P.J.: Compte rendu de la commission FSDIE du 8 janvier 2020*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Bureau de la Vie Etudiante  
Maison De l'Etudiant

**Commission FSDIE du 08/01/2020**

**Compte-rendu**

La commission FSDIE s'est réunie le 08/01/2020 à 9 h 15, à la Maison De l'Etudiant (salle de conférence) sous la présidence d'Ambre ADAMIAK, vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiante.

Présent.e.s :

Ambre Adamiak, France Herrscher, François Salisson

Association représentative : ESN InisiDijon (Emy Debiéé et Gaël Didier)

Excusée : Valérie Chapotot

--

Ambre Adamiak, qui préside la commission, ouvre la séance à 9 h 25

France Herrscher, du Bureau de la Vie Etudiante, et Ambre Adamiak indiquent que les dossiers qui seront étudiés aujourd'hui auraient dû l'être à la commission précédente mais ne l'ont pas été pour différentes raisons, en particulier la transition vers la procédure dématérialisée.

Compte tenu du calendrier (la prochaine commission FSDIE est prévue le 03/04/2020), ses membres sont réunis aujourd'hui pour ne pas pénaliser les associations concernées et leurs projets.

- 3 demandes avaient été déposées format papier, trop tard pour la 1<sup>e</sup> commission de l'année. Entretemps, la procédure a été dématérialisée, et ces 3 dossiers version papier n'ont pas été pris en compte pour la séance du 06/11/2019. (CESID, ACEP, ADD)
- 1 demande avait été reportée d'office le 11/09/2019 pour des raisons d'enveloppe budgétaire disponible alors, mais il n'avait pas été saisi en dématérialisé, et donc pas pris en compte dans les dossiers étudiés alors qu'il aurait dû l'être (AETL)
- Le dossier d'ISAT Sans frontière avait été mal compris par les membres. Il sollicitait le soutien de 4 équipages au 4L Trophy. La commission du 06/11/19 avait attribué le forfait de 600 € pour un seul équipage et non pas 4 comme demandé. Comme il s'agissait d'une mauvaise lecture du dossier, et que celui-ci était complet, cette commission exceptionnelle va étudier la possibilité de régulariser la situation.
- Enfin, le projet de plongée en Egypte de l'ASUB.

La commission procède à l'étude des demandes de subvention déposées. *(cf tableau)*

--

Tous les dossiers étant étudiés, Ambre Adamiak remercie les membres de leur participation et lève la séance à 10 h 10.

### COMMISSION FSDIE du 08/01/2020

N°	Associations	Projets	Dates	Date dépôt du dossier	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Critères d'attribution	Total attribution	Commentaires en commission
2020-1-1	CESID	Une semaine pour trouver un parrain	30/09-06/10/19	10/09/2019	4898,26	0	1469,47	50%	1 469,00	Le devis 5 est incomplet, la commission décide donc d'accorder la subvention, sous réserve que l'association fournisse la facture puisque l'événement a eu lieu et demande à l'association d'être vigilante à l'avenir dans la constitution de ses dossiers
2020-1-2	ACEP	Journée de cohésion	11/09/2019	11/09/2019	284,95	0	142,47	50%	142,00	Avis favorable
2020-1-3	ADD	Journée de découverte	18/09/2019	18/09/2019	1765,56	0	882,78	50%	882,00	La commission relève que les factures et devis ne sont pas numérotés contrairement aux consignes, et que le dossier n'est pas très propre. Par ailleurs, elle incite l'association à faire preuve de discernement dans ses dépenses (par ex : sandwichs par traiteur...) et à conserver le matériel qui a été acheté (seaux, bassines...) pour de prochains événements
2019-1-122	ASUB	Plongée Egypte	27/06-04/07/20	13/12/2019	14972	0	4320	50%	4 320,00	La commission relève que l'association a pris en compte les remarques de la précédente commission et diminué la demande
2020-1-4	ISAT sans frontière	4L Trophy - 3 équipages complémentaires	févr-20		24985,9	0	1800	600 €/équipage	1 800,00	Avis favorable
2019-1-135	AETL	Découverte de Malte et des activités transport et logistique à l'échelle internationale	13-28/06/2020	30/08/2019	7920,15	0	3960,08	50%	3 443,00	Le FSDIE ne peut pas financer le voyage d'accompagnateurs enseignants ou administratifs, or il y a ici 3 accompagnateurs de ce type (cf p. 2 du dossier : "20 étudiants et 3 accompagnateurs"). La commission recalcule donc la part de ces 3 accompagnateurs (prix total / 23, pour connaître le coût/personne), et la soustrait; elle arrive à 3443 € maximum attribuables

Total :

6

12574,8

12 056,00